Cinquante troisième année. - N ° 187 A Vendredi 27 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1248

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

852 218 965 RCS Annecy.
MATMORA.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 47, Rue De Silence, 74800 La Roche-sur-Foron.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 136000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Activité de librairie. Activités de presse et de papeterie, vente de tous articles et objets se rapportant à ces activités, vente de loisirs créatifs, de jeux éducatifs, de cartes postales et de cadeaux, organisation d'animations et évènements relatifs à ces activités..
Adresse : 47, Rue De Silence, 74800 La Roche-sur-Foron.
Précédent propriétaire : 482 356 383 RCS Annecy. **HISTOIRES SANS FIN.**
Date de commencement d'activité : 4 juillet 2019.
Publication légale : Hebdo des Savoie *du* 8 août 2019.
Oppositions : Pour la validité au siège du fonds cédé et pour la correspondance à Me Ségolène GUICHARD, 74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS, 219 rue Laszlo Biro Archamps Technopole.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 02/08/2019 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 05/08/2019, Dossier 2019 00077968 Réf 7404P01 2019 A 05632 Adresse de l'ancien propriétaire : 47 Rue De Silence 74800 LA ROCHE-SUR-FORON. Adresse du nouveau propriétaire : 47 Rue De Silence 74800 LA ROCHE-SUR-FORON. Achat d'un fonds de commerce de détail de livres en magasin spécialisé Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..